

LE HÉRISSEON SORT DU BOIS DE NUIT

L'extinction de l'éclairage à Val-de-Ruz ne sera pas sans effet sur le comportement des mammifères. La population est appelée à faire part de ses observations.

Le projet d'extinction de l'éclairage public se met progressivement en place à Val-de-Ruz. Il avait commencé le 10 mai sur le coup de minuit à Coffrane. Il s'est déjà étendu aux villages de Montmollin, des Geneveys-sur-Coffrane et de Boudevilliers. Il devrait concerner l'ensemble du vallon au début de l'été. Plus de lumière publique durant la nuit – de minuit à cinq heures du matin – signifie peut-être aussi modification des habitudes de comportement non pas de l'Homo Sapiens mais bel et bien des mammifères sauvages.

C'est bien dans le but d'identifier ces changements comportementaux que l'association «Nos voisins sauvages» lance un projet de sciences citoyennes: une étude participative au cours de laquelle la population est invitée à faire part de ses observations.

Selon un communiqué de l'association, la pollution lumineuse influence notablement un grand nombre d'espèces animales. Celle-ci a des incidences négatives connues sur les populations de chauve-souris. Des effets comparables sur les mammifères terrestres sont supposés, mais ils n'ont pas été démontrés. On sait toutefois que plusieurs groupes d'espèces de mammifères à activité nocturne ont un comportement luminophobe (évitant les sources lumineuses) comme par exemple le hérisson, les loirs, le castor. D'autres

espèces recherchent l'obscurité durant leurs phases d'activité nocturne pour se montrer plus discret auprès des prédateurs potentiels, dont l'homme bien sûr: chevreuil, lynx, renard, blaireau, etc... L'extinction nocturne durant un intervalle où ces animaux sont actifs représente pour eux une opportunité d'étendre leur domaine vital dans des espaces évités ou peu parcourus: «Et à l'échelle d'une vallée entière comme le Val-de-Ruz, cette adaptation représente une augmentation possible de surface d'activité très importante», explique

Michel Blant, responsable de l'antenne romande de «Nos voisins sauvages».

Et pour tenter d'évaluer ces modifications comportementales, deux directions d'études ont été choisies. La première consiste à un monitoring méthodique des scientifiques sur le terrain par le biais de recensements nocturnes visuels (lièvre, chevreuil) et de suivis automatisés (pièges-photos, détecteurs d'ultra-sons). La seconde méthode consiste à inviter les citoyens à faire part de toutes leurs observations d'animaux bien connus (hérisson, renard, chevreuil, écureuil, etc...). Les données de ce monitoring plus aléatoire sont recensées sur la plateforme de sciences citoyennes suivantes: <https://val-de-ruz.nosvoisinsauvages.ch>.

«Tous les indices sont bons à prendre que ce soient des photos, des crottes dans le jardin, des traces ou autre» souligne Michel Blant. Le scientifique neuchâtelois espère récolter un maximum de données et d'en délivrer le résultat à l'été 2021. /man



Le hérisson devrait se montrer plus souvent. (Photo Michel Blant).

PARC ÉOLIEN DU CRÊT-MEURON

Tourisme neuchâtelois a déposé son opposition. L'association faîtière du canton de Neuchâtel met en avant la fréquentation populaire du site entre La Vue-des-Alpes et Tête de Ran.

Le vent de contestation et d'oppositions au parc éolien du Crêt-Meuron a encore gonflé. Si la pétition lancée par Neuchâtel Ski de fond a déjà permis de récolter plus de 5'000 signatures en un mois, la position de Tourisme neuchâtelois à propos de ce projet était attendue avec impatience. En clair, conformément à la décision de son comité du 8 janvier, l'association faîtière en charge du développement et de la défense des intérêts touristiques du canton de Neuchâtel se positionne très clairement contre l'implantation de sept éoliennes entre la Vue-des-Alpes et Tête de Ran sur un site très fréquenté par la population.

Dans son communiqué, Tourisme Neuchâtelois motive son opposition pour cinq raisons principales. Son argumentation est la suivante:

1. La loi et l'aspect paysager sont occultés. Le parc éolien est situé dans la zone considérée par la loi sur le développement touristique. L'impact du projet sur le paysage n'a pas été évalué.
2. L'attractivité touristique du site, centre nordique parmi les plus importants et les mieux enneigés de l'arc jurassien, est avérée depuis le XIX^e siècle aux premiers jours du tourisme

dans la région. C'est un lieu de restauration et d'hébergement prisé et populaire. Ce sont les infrastructures d'un tourisme doux et le paysage qui attirent les touristes et la population neuchâteloise dans son ensemble.

3. Le label UNESCO du patrimoine des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds est un atout premier du tourisme neuchâtelois. Ce patrimoine horloger est certes essentiellement urbain. Il est cependant protégé par une zone tampon fixée à la limite

visuelle des crêtes qui entourent les deux villes. Cette zone tampon pourrait être altérée par le parc éolien du Crêt-Meuron.

4. Labellisé «Parc d'importance nationale», le Parc naturel régional Chaseral est un autre atout touristique du canton. Son assise augmentera encore avec l'intégration de la partie ouest de la commune de Val-de-Ruz et du Crêt-Meuron. Or ce label pourrait être remis en cause en cas d'implantation d'éoliennes.

5. Sans entrer dans les détails, le parc éolien ne correspond en rien à l'esprit du décret sur la protection des rives et des crêtes de 1966.

La liste des oppositions à ce projet éolien compte seize entités diverses (Patrimoine suisse, Giron jurassien des clubs de sports de neige, ville de La Chaux-de-Fonds, etc...). C'est au Conseil communal de Val-de-Ruz de se prononcer dans un premier temps sur leur bien-fondé ou non. /man-comm



Entre la Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran, il y a encore de la neige mais pas d'éolienne pour l'instant. (Photo Neuchâtel Ski de fond).